



Classement en dangerosité des déchets : un préalable indispensable à leur gestion et valorisation

Contexte

La réglementation concernant les déchets d'une manière générale, et particulièrement leur dangerosité, a subi une profonde évolution ces dernières années. La Directive SEVESO II, transposée en droit français dans le Code de l'Environnement, impose désormais de prendre en compte les déchets pour la détermination du potentiel de danger d'un établissement. La Directive Cadre Déchets (2008), elle aussi transposée dans le Code de l'Environnement et en cours de révision, implique de classer le déchet selon 15 critères de caractérisation de sa dangerosité. Certaines modalités d'application de cette évolution sont encore en cours de définition. La caractérisation des déchets, l'évaluation des impacts sur l'homme et l'environnement ainsi que des filières de gestion et de valorisation sont des enjeux importants. En effet, l'engagement 264 du Grenelle demande d'améliorer la gestion de certains déchets spécifiques. Enfin, la diversification de la valorisation des matières premières secondaires dans des filières à plus forte valeur ajoutée et l'application de la notion de sortie du statut de déchets sont des actions qui ont été réaffirmées lors de la Conférence Environnementale et de sa table ronde sur l'économie circulaire.

Les compétences et moyens de l'INERIS dans ce domaine

Spécialiste depuis de nombreuses années du domaine des déchets et disposant de compétences variées ainsi que d'une connaissance approfondie des filières de valorisation, l'INERIS participe activement à l'accompagnement des évolutions réglementaires. En particulier, l'Institut a mis au point un protocole analytique de caractérisation des déchets en vue de la détermination de leur dangerosité, qui est en cours de normalisation, ainsi qu'un outil de spéciation permettant de reconstituer un cortège minéralogique à partir des teneurs en éléments minéraux totaux dans le déchet. L'INERIS a par ailleurs réalisé en 2011 et 2012 une campagne d'analyse de 45 déchets industriels dans un objectif de classement SEVESO. Ces travaux se poursuivent au niveau européen. Début 2013, le « Guide de classement des déchets selon leur dangerosité suivant le Code de l'Environnement et la réglementation SEVESO II (partie applicable aux déchets) » a été publié¹. Les activités d'appui et d'expertise de l'Institut s'appuient sur des projets de recherche. La plateforme expérimentale ARDEVIE en région PACA permet en particulier de valider des hypothèses sur pilotes à l'échelle semi-industrielle et de conduire avec différents partenaires, des investigations sur le comportement à long terme de déchets, de sous-produits et co-produits, de nature variée.

¹ <http://www.ineris.fr/centredoc/drc-12-125740-06310-guide-classement-drc01-vf-2013-05-23-1369381501.pdf>

La caractérisation de la dangerosité des déchets

Le guide de 2013 cité ci-dessus présente les informations, références et méthodes nécessaires pour classer un déchet comme dangereux ou non dangereux, dans les deux contextes réglementaires actuellement en vigueur en France.

S'agissant du classement en dangerosité dans le cadre du Code de l'Environnement, une démarche en plusieurs étapes est proposée : la recherche d'un code adapté dans la liste européenne des déchets, à défaut l'utilisation des données connues relatives à la composition chimique ou aux propriétés de danger, sinon la mise en œuvre de tests directs et de méthodes d'analyses et de calcul. Cette méthode graduée et unifiée minimise l'effort analytique.

Les 15 propriétés de danger qui, le cas échéant, doivent être vérifiées, sont listées dans les articles R541-8 et R541-10 du Code de l'Environnement. L'évaluation des propriétés physico-chimiques (explosif, comburant, inflammable) repose sur la réalisation de tests. L'évaluation des propriétés de danger pour la santé (cancérogène, mutagène, reprotoxique, irritant, nocif, toxique et corrosif) est réalisée par calcul à partir de la connaissance du déchet en substances ; la méthode repose sur 4 étapes : analyses en laboratoire, spéciation des métaux en substances minérales, recherche des propriétés de danger des substances et application des règles de classement. Le caractère écotoxique d'un déchet peut être évalué par l'une ou l'autre des méthodes. Enfin, pour les propriétés sans méthode d'évaluation définie dans le code de l'environnement (infectieux, sensibilisant, pouvant se dégrader en produits toxiques...), des éléments sont fournis afin qu'elles ne soient pas écartées du dossier de classement.

S'agissant du classement en dangerosité dans le cadre de la Directive SEVESO, la démarche est similaire ; les différences concernent le regroupement en un seul critère des propriétés de danger vis-à-vis de la santé ainsi que les règles de classement.

Dans tous les cas, l'utilisateur doit connaître l'homogénéité de son gisement de déchets afin de s'assurer que les échantillons sur lesquels repose l'évaluation soient représentatifs.

Enfin, il convient de noter que la réglementation et les méthodes d'analyse sont en évolution : des versions ultérieures du guide sont prévues.

INERIS en bref

L'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques a pour mission de contribuer à la prévention des risques que les activités économiques font peser sur la santé, sur la sécurité des personnes et des biens, et sur l'environnement. Il mène des programmes de recherche visant à mieux comprendre les phénomènes susceptibles de conduire aux situations de risques ou d'atteintes à l'environnement et à la santé, et à développer sa capacité d'expertise en matière de prévention. Ses compétences scientifiques et techniques sont mises à la disposition des pouvoirs publics, des entreprises et des collectivités locales afin de les aider à prendre les décisions les plus appropriées à une amélioration de la sécurité environnementale. Créé en 1990, l'INERIS est un établissement public à caractère industriel et commercial, placé sous la tutelle du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire. En 2012, il emploie 588 personnes dont 341 ingénieurs, cadres et chercheurs, basés principalement à Verneuil-en-Halatte, dans l'Oise.

www.ineris.fr

Contacts

Ginette Vastel. ginette.vastel@ineris.fr

Céline Boudet. celine.boudet@ineris.fr

